

Identité

| | |
|--------------------|--|
| Libellé | ALM CREDIT EURO ISR |
| Isin | FR0007071006 |
| Devise comptable | EUR |
| Société de gestion | AG2R LA MONDIALE GESTION D ACTIFS |

Frais et Charges

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Commission de souscription | Maximum 5.00 % |
| Commission de rachat | Fixe 0.00 % |
| Frais de gestion | Maximum 0.25 % TTC |
| T.F.E. | 31/03/2017 : 0.25% |

Indicateur de risque



Caractéristiques financières

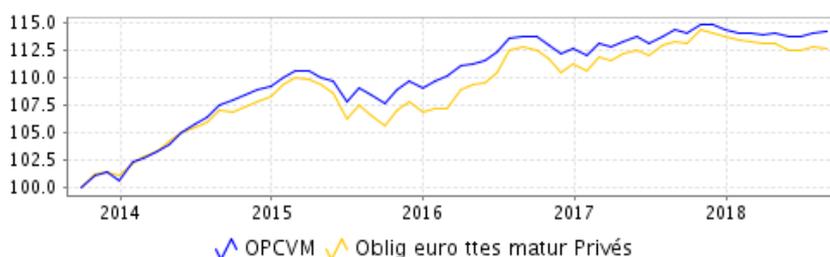
| | |
|--|--|
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Agrément AMF | 22/03/2002 |
| Prospectus au | 20/10/2015 |
| Classification | Obligations euro toutes maturités Emprunts Privés |
| Durée minimum de placement recommandée | Supérieure à 60 mois |
| Fréquence | Quotidien |
| Famille de produits | FIA |
| Public visé | |

Indice de référence

| | |
|----------------------------------|--|
| Libellé de l'indice de référence | BofA Merrill Lynch 1-10 Year Eu |
|----------------------------------|--|

Évolution de l'indice de performance

| Performances annuelles | | |
|------------------------|--------------|--------|
| Année | OPCVM | Indice |
| 2017 | 1,56 | - |
| 2016 | 3,29 | - |
| 2015 | -0,18 | - |
| 2014 | 8,48 | - |
| 2013 | 1,66 | - |



Performances glissantes au 31/08/2018

| Période | OPCVM | Indice | Période | OPCVM | Indice |
|---------|--------------|--------|---------|--------------|--------|
| 1 mois | 0,16 | - | 2 ans | 0,42 | - |
| 6 mois | 0,14 | - | 3 ans | 5,25 | - |
| YTD | -0,22 | - | 4 ans | 6,22 | - |
| 1 an | -0,12 | - | 5 ans | 15,01 | - |

Informations complémentaires

Objectifs et politique d'investissement

De classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », le FIA a pour objectif d'obtenir sur un horizon de 5 ans minimum une performance supérieure à celle de l'indice de référence BofA Merrill Lynch 1-10Year Euro Corporate excluding BBB&Tier1, Upper Tier2, and Junior Subordinated.

Cet indice est représentatif d'obligations d'émissions libellées en Euro du secteur privé dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 an et 10 ans. Cet indice est libellé en euros, calculé coupons réinvestis.

Le FIA dispose d'un mode de gestion socialement responsable (ISR). Les instruments financiers utilisés dont les parts ou actions d'OPC entrant dans sa composition font l'objet d'une sélection préalable basée sur des critères extra-financiers centralisés dans un outil propriétaire, Ethis Screening. Cette interface est alimentée par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches menées par la cellule d'analyse ISR du Groupe AG2R LA MONDIALE.

- Les émetteurs privés sont sélectionnés au regard de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leur activité et des moyens mis en oeuvre pour y répondre.
- Les émetteurs parapublics et supranationaux sont choisis pour la concordance entre leur mission et les valeurs prônées par le référentiel du Comité d'application et de proposition en Investissement Socialement Responsable (CAP ISR) d'Agicam.
- Les émetteurs étatiques sont évalués par la société de gestion sur la base de leur comportement envers leurs habitants, ceux du reste de la planète et l'environnement

La stratégie du FIA est définie à partir d'un scénario macro-économique : ce scénario est décliné ensuite dans le portefeuille en modifiant, en autres, les paramètres que sont la sensibilité, le risque de courbe, le risque de crédit et le risque de signature.

Le FIA est principalement composé de titres de créance et d'obligations libellés en Euro d'émetteurs privés cotés sur un marché réglementé de la zone Euro et/ou de Londres dont la notation est supérieure ou égale à A-, à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

Le FIA peut investir, dans la limite de 30%, en obligations et autres titres de créances du secteur privé cotés sur un marché réglementé de la zone Euro et/ou de Londres dont la notation est supérieure ou égale à BBB-(ou jugée équivalente selon la société de gestion), à la condition que les titres notés minimum A-(ou jugée équivalente selon la société de gestion) représentent au moins 60% de l'actif net du FIA.

Le FIA peut détenir, dans la limite de 5% de son actif, des obligations et titres de créances cotés sur un marché réglementé d'un des pays de l'OCDE, émis dans une devise autre que l'euro, de notation supérieure ou égale à A- (ou jugée équivalente selon la société de gestion) et non couvert en risque de change.

Aucun titre, à l'exception des valeurs émises par les Etats souverains membres de la zone euro ne peut excéder 5% de l'actif net.

La sensibilité du FIA sera comprise entre 0 et 10.

Le FIA pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Ces

FIA devront répondre aux exigences de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Les OPC sélectionnés seront de classification AMF ou catégories suivantes : « Monétaires » et/ou « Monétaires court terme » ou « Obligations et autres titres de créance libellés en euros » « Diversifié ».

Le FIA pourra détenir, dans la limite de 10% de l'actif des produits structurés avec garantie à 100% du capital par un établissement de notation minimum A- (Standard & Poor's ou équivalent) (ou jugée équivalente selon la société de gestion), ainsi que des valeurs mobilières composées.

Le FIA sera exposé aux marchés actions via des obligations convertibles (maximum 10% de l'actif).

Les titres figurant dans le portefeuille du FIA sont sélectionnées à au moins 90% au sein d'un univers de titres dont les émetteurs répondent aux critères ISR, et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.

Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin tous les jours jusqu'à 12h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et réglées en J+2.

Le FIA capitalise son résultat net et ses plus-values.

Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.